



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 38 - Echange de terrain avec l'indivision MESSABIH, 33 rue de l'Eglise

Echange de terrains avec l'indivision MESSABIH, 33 rue de l'Eglise

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	31/10/2018	Favorable unanime

Mme MESSABIH Lalia est propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée section CL n° 30 située 33 rue de l'Eglise.

Afin d'agrandir le terrain d'aisance de sa propriété, elle a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'une portion de terrain à prendre dans la parcelle communale riveraine cadastrée section CL n° 31.

En contrepartie, Mme MESSABIH a proposé de céder à la commune une portion de terrain située en bordure de la voie en impasse permettant de faciliter l'accès aux parcelles riveraines.

Après instruction de cette demande, il est apparu que la commune pouvait se dessaisir d'une portion de terrain d'une surface de 190 m² et acquérir 13 m² de terrain à intégrer dans le domaine public.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 25 avril 2018 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du foncier à échanger. Cette estimation en date du 24 mai 2018 a été fixée à 80 €/m² pour l'emprise issue de la parcelle cadastrée section CL n° 30 appartenant à l'indivision MESSABIH, et à 100 €/m² pour l'emprise issue de la parcelle communale cadastrée section CL n° 31.

Ces terrains sont classés en zone UB3 du PLU.

Un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- La Ville de Besançon cède à l'indivision MESSABIH une portion de terrain de 190 m² au prix de 100 €/m² (soit 19 000 €) à prendre dans la parcelle communale cadastrée CL n° 31,
- En contrepartie, la Ville de Besançon acquiert une portion de terrain de 13 m² au prix de 80 €/m² (soit 1 040 €) à prendre dans la parcelle cadastrée section CL n° 30 appartenant à l'indivision MESSABIH,
- Cet échange intervient sur la base de l'estimation de France Domaine, ce qui représente une soule de 17 960 € à la charge de l'indivision MESSABIH,
- Les frais d'acte notarié seront partagés entre les deux échangeistes.

La recette sera encaissée sur la ligne de crédit 77.824.775.00501.30100.

Le terrain cédé est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 31201.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité